

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL**

À la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 28 août 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage, Dominique Labbé, et Murielle Lemelin. Sous la présidence de la mairesse, Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Résolution – Octroi du contrat de remplacement des portes, des fenêtres et remises en état de l'accès chemin Royal et de l'enveloppe extérieure du centre le Sillon ;
3. Période de questions ;
4. Levée de la séance.

**Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

*017-089*

**Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Murielle Lemelin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**Note au procès-verbal**

À ce moment-ci, Madame Lina Labbé, mairesse déclare qu'elle ne possède et n'a jamais possédé aucun intérêt pécuniaire et qu'elle n'est impliquée d'aucune manière directe ou indirecte dans l'entreprise Laurent Labbé & Fils inc., dont la prochaine résolution fera l'objet. Elle se retire de la salle le temps des délibérations et du vote du conseil municipal. Ceci par souci de respecter l'esprit même du code de déontologie et d'éthique des élus de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

À partir de 19 h 55, la séance est donc présidée par Madame Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 et mairesse suppléante.

017-090

Item 2 **Résolution – Octroi du contrat de remplacement des portes, des fenêtres et remises en état de l'accès chemin Royal et de l'enveloppe extérieure du centre le Sillon**

**Attendu que** le Conseil a résolu de procéder au remplacement des portes, des fenêtres et remises en état de l'accès chemin Royal et de l'enveloppe extérieure du centre le Sillon ;

**Attendu que** la firme Bourgeois, Lechasseur, architectes a été mandatée pour : préparer le devis technique du projet, assurer le suivi du processus d'appel d'offres et de superviser la réalisation des travaux conformément à la résolution 017-063 ;

**Attendu que** selon les estimations du projet et conformément à la Politique de gestion contractuelle municipale, ces travaux nécessitaient un appel d'offres publiques sur le site SÉAO ;

**Attendu qu'**à la suite de ce processus une seule soumission a été reçue et jugée conforme :

- 1- Laurent Labbé & fils inc. pour la somme de : 332 009 \$ plus taxes ;

**En conséquence,** il est proposé par Gaston Beaucage appuyé par Maude Nadeau

Et

**Il est résolu**

**Que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans octroie le contrat à Laurent Labbé & Fils inc. pour la somme de : 332 009 \$ plus taxes ;

**Que** ce contrat soit financé selon les modalités suivantes les coûts étant ici notés incluant les taxes nettes :

- 338 202 \$ de l'enveloppe de la TECQ 2014-2018 ;
- 10 366 \$ du fonds de roulement remboursable en parts égales sur 10 ans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**Note au procès-verbal**

À partir de 20 h 15, Madame Lina Labbé, mairesse revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

### Item 3 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 15 et se termine à 20 h 15 pour une durée de 0 minute.

Aucune personne n'était présente à la séance

*017-091*

### Item 16 **Levée de la séance**

La séance est levée à 20 h 15 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.